

# Prêt d'honneur Reprise

## INITIATIVE GERS

### Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur Reprise d'entreprise de Initiative Gers est un dispositif global d'accompagnement à la reprise d'entreprise . C'est un prêt d'honneur, sans intérêt ni garantie personnelle remboursable ?sur l'honneur.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

L'entreprise doit relever d'une inscription au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce et des Sociétés.

Le repreneur doit :

- détenir une qualification dans le métier ou posséder une expérience de 3 années,
- bénéficier d'un accompagnement à la reprise (formation ou appui),
- investir au moins 7500 € pour la création de son entreprise,
- souhait d'un apport minimum de 15%.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du prêt d'honneur Reprise a un montant compris entre 3 000 € et 20 000 €.

#### Pour quelle durée ?

Le prêt d'honneur est remboursable sur une durée comprise entre 24 et 60 mois.

### Informations pratiques

#### Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire auprès d'Initiative Artisanale Gersoise.

---

## Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
  - › Repreneur
- Données supplémentaires
  - › Lieu d'immatriculation
    - › Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
    - › Immatriculation au Répertoire des Métiers
  - › Conditions d'accès
  - › Conditions de durée

---

## Organisme

### INITIATIVE GERS

- Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers  
1 avenue de la République  
32550 PAVIE  
Téléphone : 05 62 61 22 24  
Télécopie : 05 62 05 17 57